

Décentralisation des votes en AG Etat de renseignement Clubs / Présidents dans Oval-E

Enjeu

Dans le cadre de la gestion des Assemblées Générales depuis l'outil Fédéral Oval-e, le principe de délégation de pouvoir de vote d'un club à son représentant se fera au travers des droits applicatifs accordés au Président du Club, qui pourra désigner tout licencié majeur actif de son association au travers de l'édition d'un pouvoir.

Pour rappel, les droits applicatifs de Président (« G_PRES ») sont accordés à une et une seule personne pour chaque structure.

Il convient donc de s'assurer :

- De l'identification d'un Président unique dans chaque association,
- Qu'il est bien licencié actif à la FFR,
- Qu'il est bien porteur des droits liés à sa fonction « G_PRES »

En outre, et particulièrement dans le cas d'une assemblée générale élective dématérialisée pour laquelle la signature du pouvoir de vote du club est elle-même validée par internet, il est impératif de s'assurer de la bonne conformité de :

- L'adresse mail personnelle du Président
- Son numéro de portable, la validation de la signature se faisant par envoi de code SMS.

L'état de renseignement des clubs et des Présidents objet de ce document a pour but de faire procéder au plus tôt aux corrections ou ajouts d'informations pour garantir le bon déroulement de la désignation des pouvoirs pour les prochaines Assemblées Générales, à savoir :

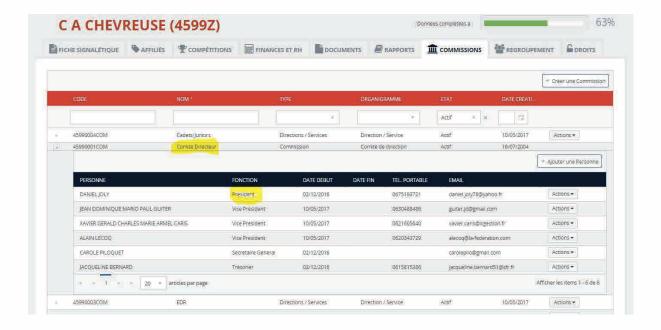
- AG Ordinaire financière de la FFR du 2 décembre 2017
- AGs électives des Ligues Régionales du 9 décembre 2017.



Gestion des Présidents sous Oval-e

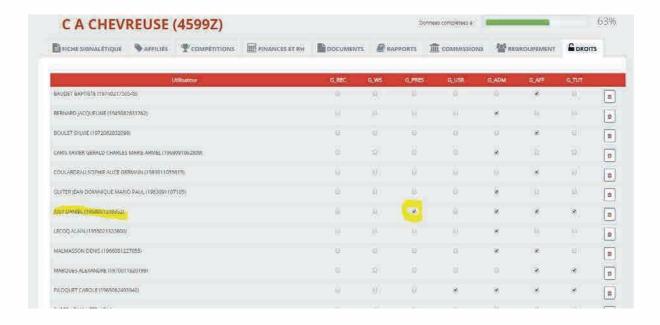
Les utilisateurs du Comité ayant les droits « G_USR » sur le Comité ont par hiérarchie les profils G_USR sur les clubs rattachés au Comité. Il leur appartient donc de réaliser les actions de mise à jour des Présidents.

- Chaque association possède au moins une Commission, son Comité Directeur.
- Le Président doit être déclaré dans le Comité Directeur de l'association. Il ne peut y avoir qu'un seul Président. Il a été retenu qu'en cas de Co-Présidence, un seul pouvait être recensé comme Président, au sens de l'unicité de représentation de l'association vis-à-vis des institutions. Le ou les autres co-Présidents peuvent être renseignés.



 Une fois le Président renseigné, ses droits spécifiques sur l'application doivent lui êt attribués dans la partie « Droits » de la fiche de l'association. Le profil correspondant est nommé « G_PRES », veuillez pour appliquer ce droit appeler Cédric DAIN au 05 61 61 81 31





- Le droit « G_PRES » est lui aussi unique pour une association.

Le droit de désignation d'un pouvoir ou d'une procuration pour un vote revient au Président. La fonction dans Oval E sera donc rattachée au seul profil G_PRES de l'association.